



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UPOV

C/28/2

ORIGINAL : français

DATE : 10 octobre 1994

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

CONSEIL

Vingt huitième session ordinaire

Genève, 9 novembre 1994

RAPPORT ANNUEL DU SECRETAIRE GENERAL POUR 1993

(Vingt-cinquième année)

I. COMPOSITION DE L'UNION

1. Le 12 janvier 1993, la République tchèque et la Slovaquie ont déposé auprès du Secrétaire général des déclarations selon lesquelles l'Acte de 1978 de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales - auquel avait adhéré l'ancienne Tchécoslovaquie - continuait à s'appliquer à leur égard.
2. Le 16 mars, la Finlande a déposé son instrument d'adhésion à l'Acte de 1978 de la Convention. Celui-ci est entré en vigueur à l'égard de la Finlande le 16 avril.
3. Le 13 août, la Norvège a déposé son instrument d'adhésion à l'Acte de 1978 de la Convention. Celui-ci est entré en vigueur à l'égard de la Norvège le 13 septembre.
4. Depuis cette date, l'Union comprend 24 Etats membres : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Suisse. Tous sont parties à l'Acte de 1978, à l'exception de la Belgique et de l'Espagne, qui sont parties à l'Acte de 1961 modifié par l'Acte additionnel de 1972.
5. Le tableau qui figure à l'annexe du présent document résume la situation des divers Etats au regard des différents Actes de la Convention au 31 décembre de l'année de référence.

II. SESSIONS DU CONSEIL ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES**Conseil**

6. Conformément à l'article 32.3) de l'Acte de 1978, "tout Etat qui n'est pas membre de l'Union et qui n'a pas signé le présent Acte demande, avant de déposer son instrument d'adhésion, l'avis du Conseil sur la conformité de sa législation avec les dispositions du présent Acte". La Norvège a demandé un tel avis par une Note verbale en date du 29 mars. Le Conseil a été convoqué en session extraordinaire (la dixième) le 23 avril pour répondre à cette demande; il s'est réuni sous la présidence de M. R. López de Haro y Wood (Espagne) et a donné une réponse positive.

7. Le Conseil a tenu sa vingt-septième session ordinaire le 29 octobre, sous la présidence de M. R. López de Haro y Wood (Espagne). Cette session a été suivie par des observateurs de 15 Etats non membres¹ et 12 organisations internationales².

8. Lors de cette session, le Conseil a pris les principales décisions suivantes :

i) Il a approuvé le rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Union en 1992 et pendant les neuf premiers mois de 1993.

ii) Il a approuvé le programme et le budget de l'Union pour l'exercice biennal 1994-1995.

iii) Il a pris note du plan à moyen terme pour les années 1996-1999.

iv) Il a renouvelé la désignation de la Suisse en tant que vérificateur des comptes de l'UPOV jusqu'à l'année 1997 incluse.

v) Sur recommandation du Comité consultatif, il a :

a) décidé que des textes officiels des Actes de 1978 et de 1991 de la Convention seront établis en langue chinoise;

b) approuvé la fabrication d'un prototype de disque compact ROM dans le cadre du projet de constitution d'une base de données informatisée centrale concernant la protection des obtentions végétales et des questions connexes, et son financement par un prélèvement du fonds de réserve.

¹ Argentine, Autriche, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Croatie, Equateur, Ghana, Maroc, Portugal, République de Corée, Roumanie, Slovénie, Thaïlande.

² Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), Communauté européenne (CE), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Association internationale d'essais de semences (ISTA), Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI), Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL), Chambre de commerce internationale (CCI), Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières de reproduction asexuée (CIOPORA), Association des obtenteurs de variétés végétales de la Communauté économique européenne (COMASSO), Fédération internationale du commerce des semences (FIS), Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe (UNICE), Union des praticiens européens en propriété industrielle (UPEPI).

vi) Il a approuvé les rapports sur l'état d'avancement des travaux de ses différents organes subsidiaires et établi ou approuvé leurs plans de travail pour l'année à venir et, dans ce cadre, il a :

a) adopté une version révisée de la Déclaration relative aux conditions de l'examen d'une variété fondé sur des essais effectués par l'obteneur ou pour son compte;

b) adopté une version révisée de l'Accord administratif type de l'UPOV pour la coopération internationale en matière d'examen des variétés;

c) fait sienne une interprétation concertée de l'article 11 de l'Acte de 1991 (droit de priorité), selon laquelle celui-ci a pour effet, d'une part, qu'une demande assortie d'une revendication de priorité doit être instruite comme si elle avait été déposée à la date de priorité et, d'autre part, que l'examen de la demande peut être différé de deux ans dans les conditions énoncées au paragraphe 3) de cet article;

d) pris note, en l'approuvant, de la suggestion que les documents du Comité technique soient disponibles à toute personne intéressée.

vii) Il a élu, dans chaque cas pour un mandat de trois ans, qui expirera à la fin de la trentième session ordinaire du Conseil, en 1996 :

a) M. Huib Ghijsen (Pays-Bas) Président du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles;

b) M. Sylvain Grégoire (France) Président du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur;

c) Mme Elise Buitendag (Afrique du Sud) Présidente du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières;

d) Mme Ulrike Löscher (Allemagne) Présidente du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers;

e) Mme Elisabeth Kristof (Hongrie) Présidente du Groupe de travail technique sur les plantes potagères;

f) M. Joël Guiard (France) Président du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN.

Comité consultatif

9. Le Comité consultatif a tenu sa quarante-sixième session le 23 avril et sa quarante-septième session le 28 octobre, sous la présidence de M. R. López de Haro y Wood (Espagne).

10. Lors de ces deux sessions, le Comité a essentiellement contrôlé le déroulement de certaines activités de l'Union et préparé les décisions du Conseil. A la quarante-sixième session, les représentants des Etats membres ont fait rapport sur l'évolution - encourageante - de la situation concernant la mise en application de l'Acte de 1991 aux niveaux national et régional (des rapports similaires ont été faits à la session ordinaire du Conseil). A la quarante-septième session, le Comité a aussi décidé d'ouvrir les sessions du Comité technique à des observateurs de sept organisations internationales.

Comité administratif et juridique

11. Le Comité administratif et juridique a tenu sa trente-deuxième session les 21 et 22 avril, sous la présidence de M. H. Kunhardt (Allemagne). Une grande partie des travaux a été menée dans une réunion commune avec le Comité technique, dont c'était la vingt-neuvième session. Cette session a été suivie par des observateurs de neuf Etats non membres³, de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et de la CE. Le Comité a tenu sa trente-troisième session le 27 octobre, également sous la présidence de M. Kunhardt, avec la participation d'observateurs de huit Etats non membres⁴ et des organisations précitées.

12. La session d'avril a été principalement consacrée aux questions suivantes :

i) Projet de base de données informatisée centrale concernant la protection des obtentions végétales et des questions connexes;

ii) Déclaration relative aux conditions de l'examen d'une variété fondé sur des essais effectués par l'obtenteur;

iii) Accord administratif type de l'UPOV pour la coopération internationale en matière d'examen des variétés;

iv) Principes directeurs relatifs aux variétés essentiellement dérivées;

v) Questions juridiques liées à l'Acte de 1991.

13. Les trois premiers points ont donné lieu ultérieurement à des décisions du Conseil. Les deux Comités ont estimé qu'il convenait d'attendre l'entrée en vigueur des dispositions en cause et l'acquisition d'une première expérience pratique avant d'entreprendre la rédaction de Principes directeurs relatifs aux variétés essentiellement dérivées, et de donner suite à la Résolution relative à l'article 14.5) adoptée par la Conférence diplomatique de 1991.

14. Parmi les questions juridiques liées à l'Acte de 1991 figuraient : les relations entre les articles 1.vi), 7 et 14.5)b) dudit Acte - c'est-à-dire essentiellement les relations entre le génotype et le phénotype, et la notion de caractère en liaison avec la notion de variété; la question de savoir s'il faut inclure dans les législations nationales des dispositions précisant que certaines transactions ne sont pas opposables à la nouveauté d'une variété, ou laisser à la jurisprudence le soin de définir les exceptions en cause; les effets du droit de priorité; l'application transitoire des dispositions sur les variétés essentiellement dérivées.

15. A sa session d'octobre, le Comité a terminé ses travaux sur l'Accord type, examiné les différences entre les Actes de 1978 et 1991 s'agissant de la condition de nouveauté, débattu de la portée de l'article 40 de l'Acte de 1991 (maintien des droits acquis) et, dans ce contexte, poursuivi l'échange de vues sur la question de l'application transitoire des dispositions sur les variétés essentiellement dérivées.

³ Autriche, Colombie, Croatie, Grèce, Maroc, Mexique, Norvège, Roumanie, Slovaquie.

⁴ Colombie, Croatie, Maroc, Portugal, République de Corée, Roumanie, Slovaquie, Turquie.

Comité technique

16. Le Comité technique a tenu sa vingt-neuvième session les 21 et 22 avril sous la forme d'une réunion commune avec le Comité administratif et juridique (voir ci-dessus). Il a tenu sa trentième session les 25 et 26 octobre, sous la présidence de Mme Jutta Rasmussen (Danemark). Des observateurs de la Roumanie et de la CE ont participé à cette session.

17. Sur la base des travaux préparatoires des groupes de travail techniques, le Comité a adopté des principes directeurs d'examen pour les cinq taxons suivants : concombre, cornichon (version révisée); laitue (version révisée); oenothère, onagre; pastèque; pois chiche.

18. Le Comité a été saisi des rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques et a défini, dans leurs grandes lignes, les travaux futurs de ces groupes. Il a également examiné les questions soulevées par ces groupes sur la base de l'expérience acquise par les Etats membres dans la conduite de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité des nouvelles variétés végétales.

Groupes de travail techniques

19. Les groupes de travail techniques ont tenu les sessions suivantes, en dehors de Genève, comme suit :

i) Le Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC) a tenu sa onzième session du 2 au 4 juin à Cambridge (Royaume-Uni), sous la présidence de M. K. Kristensen (Danemark).

ii) Le Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV) a tenu sa vingt-septième session du 6 au 9 juillet à Menstrup Kro (Danemark), sous la présidence de M. N.P.A. van Marrewijk (Pays-Bas).

iii) Le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF) a tenu sa vingt-quatrième session du 21 au 24 septembre à Wurzen (Allemagne), sous la présidence de M. B. Spellerberg (Allemagne).

iv) Le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) a tenu sa vingt-sixième session du 4 au 8 octobre à Antibes (France), sous la présidence de Mme E. Buitendag (Afrique du Sud).

v) Le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA) a tenu sa vingt-deuxième session du 23 au 27 novembre à Lincoln (Nouvelle-Zélande), sous la présidence de M. M.S. Camlin (Royaume-Uni); en relation avec cette session, des visites ont eu lieu en Australie du 29 novembre au 1er décembre.

20. Pour quatre de ces groupes, la tâche essentielle consiste à élaborer des principes directeurs d'examen. En plus des projets soumis au Comité technique pour adoption, ils en ont élaboré d'autres, pour les taxons suivants, à soumettre aux organisations professionnelles pour observations : avoine (version révisée); betterave fourragère; blé (version révisée); orge (version révisée) (TWA); poirier japonais (TWF); gentiane; Nerine; Pyracantha, buisson ardent; Saintpaulia (version révisée); Weigela (TWO).

21. Le Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur a poursuivi la mise au point des divers documents relatifs à l'exploitation statistique des données recueillies dans le cadre de l'examen de la distinction et de l'homogénéité des variétés. Il a notamment

élaboré des projets de modification de l'Introduction générale aux principes directeurs d'examen pour ce qui est de la règle relative aux plantes aberrantes tolérées dans le cas des variétés essentiellement autogames, afin de donner à cette règle un fondement statistique plus solide.

Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN

22. Ce groupe de travail, institué par le Conseil en octobre 1992, a tenu sa première session les 19 et 20 avril à Genève, sous la présidence de Mme Jutta Rasmussen (Danemark). Des observateurs de la Grèce, du Mexique, de la Norvège et de la Roumanie ainsi que des experts de l'ASSINSEL et de la COMASSO ont participé à cette session.

23. Le Groupe de travail a décidé de charger quatre équipes - de l'Australie, des Etats-Unis d'Amérique, de la France et des Pays-Bas - de collecter des informations techniques sur les méthodes disponibles et leurs potentialités, et d'élaborer un document de travail pour la deuxième session, respectivement pour les agrumes, le soja, le maïs et la tomate.

Groupe de travail ad hoc sur le projet de base de données informatisée centrale concernant la protection des obtentions végétales et des questions connexes

24. Ce groupe s'est réuni le 13 juillet pour examiner les questions que certains Etats membres avaient soulevées après la quarante-sixième session du Comité consultatif, selon la procédure convenue par celui-ci. Les sept Etats membres suivants s'étaient fait représenter : Allemagne, Espagne, France, Israël, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse; la Commission des Communautés européennes (CCE) a également été représentée, et l'OMPI a prêté son assistance. Le groupe est aussi convenu d'un plan de travail.

25. Un groupe plus restreint s'est réuni les 9 et 10 novembre pour mettre au point le format (la présentation) des données qui seront fournies par les différents offices en vue de l'établissement du prototype et, à plus long terme, de la base de données. Ce groupe se composait d'experts venant d'Allemagne, d'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, de France, du Royaume-Uni et de la CCE; l'OMPI a prêté son assistance.

III. SEMINAIRES

Séminaire régional de Nairobi

26. Un séminaire régional sur la nature et la raison d'être de la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV s'est tenu à Nairobi (Kenya) les 28 et 29 mai (à la suite du Congrès mondial de l'Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL)) à l'intention des Etats anglophones de l'Afrique de l'Est. Il a été organisé par l'UPOV en coopération avec l'Institut de recherches agronomiques du Kenya; il a été ouvert par l'Attorney General du Kenya, M. S. Amos Wako, EBS, MP, qui a déclaré dans son allocution que son pays était en train de revoir les dispositions relatives à la protection des obtentions végétales en vue de les mettre en vigueur. Quelque 150 personnes ont participé au séminaire.

27. Ce séminaire a abordé les principaux sujets suivants dans le cadre de neuf exposés : les aspects généraux de la protection des obtentions végétales;

l'application d'un régime de protection par l'administration; les critères techniques de la protection; le point de vue d'un obtenteur et la gestion des droits par les obtenteurs; la sélection publique et privée et la protection; l'industrie des semences en Afrique et la protection des obtentions végétales.

Séminaire régional de Rabat

28. Un séminaire régional sur la nature et la raison d'être de la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV s'est tenu à Rabat (Maroc) du 15 au 17 juin à l'intention des Etats de l'Afrique du Nord. Il a été organisé par l'UPOV en coopération avec le Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire du Maroc, et plus particulièrement avec la Direction de la protection des végétaux, des contrôles techniques et de la répression des fraudes. Le séminaire a été ouvert par le Ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, M. Abdelaziz Meziane, qui a déclaré qu'un système de protection des obtentions végétales sera introduit au Maroc. Quelque 70 personnes y ont participé.

29. Ce séminaire a abordé les principaux sujets suivants dans le cadre de 14 exposés : la protection des obtentions végétales dans son contexte politique et économique; les aspects juridiques de la protection des obtentions végétales; la notion de variété et ses critères techniques; la pratique de l'examen et le rôle de l'UPOV en la matière; l'organisation administrative de la protection des obtentions végétales; l'organisation interprofessionnelle en France et la protection des obtentions végétales; la gestion des droits d'obtenteur par une société collective d'obtenteurs; le point de vue du secteur privé et des autorités du Maroc; la situation de l'amélioration des plantes et de la production des semences en Algérie et en Tunisie; les avantages de l'adhésion à l'UPOV. La matinée du 17 juin a été consacrée à la visite des installations et des laboratoires de la Direction de la protection des végétaux, des contrôles techniques et de la répression des fraudes et du laboratoire de multiplication in vitro de la pomme de terre de la Société générale des travaux agricoles (SO.GE.TA).

Séminaire régional de Beijing

30. Un séminaire régional sur la nature et la raison d'être de la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV s'est tenu à Beijing (Chine) du 15 au 17 septembre à l'intention des pays suivants de la région Asie et Pacifique : Bangladesh, Chine, Inde, Indonésie, Malaisie, Pakistan, Philippines, République de Corée, Singapour, Thaïlande. Il a été organisé par l'UPOV en coopération avec la Commission d'Etat pour la science et la technologie de la Chine (SSTCC) et avec l'appui financier du Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche du Japon. Quelque 130 personnes ont participé au séminaire, qui a été ouvert par le Secrétaire général de l'UPOV. Dans son allocution de bienvenue, M. Hui Yongzheng, Vice-président de la SSTCC, a déclaré que la Chine se conformera aux usages internationaux en matière de propriété intellectuelle en protégeant les variétés de plantes.

31. Ce séminaire a abordé les principaux sujets suivants dans le cadre de huit exposés, et de rapports présentés par des participants nommés par leur gouvernement : introduction à la protection des obtentions végétales; les critères techniques de la protection; la protection des obtentions végétales au Canada et aux Pays-Bas; l'examen des variétés de plantes ornementales; la protection des obtentions végétales et le marché des fleurs; la situation de l'amélioration des plantes et l'industrie des semences dans les pays de la région, leur législation dans ce domaine et leur politique en matière de protection. Une journée a été consacrée à la visite des institutions suivantes de l'Académie

des sciences agronomiques de la Chine : la banque de gènes, le Centre de biotechnologies, l'Institut de recherches maraîchères et florales, l'Institut d'amélioration des plantes et de phytotechnie.

IV. RELATIONS AVEC LES ETATS ET LES ORGANISATIONS

32. Le 12 janvier, M. Zdenek Venera, Chargé d'affaires par intérim à la Mission permanente de la République tchèque à Genève, et M. Jan Kubis, Ambassadeur et Représentant permanent de la Slovaquie à Genève, ont déposé auprès du Secrétaire général des déclarations selon lesquelles la Convention continue de s'appliquer à l'égard de la République tchèque et de la Slovaquie.

33. Du 26 au 28 janvier, le Secrétaire général adjoint a participé, en tant qu'orateur invité, à une réunion sur les droits de propriété intellectuelle et la protection du matériel végétal tenue sous l'égide de la Société américaine de phytotechnie, la Société américaine des sciences horticoles, la Société américaine d'agronomie et la Société américaine de pédologie. Il a profité de son séjour à Washington, D.C. (Etats-Unis d'Amérique) pour se rendre à la Banque mondiale et rencontrer des fonctionnaires chargés de projets relatifs à l'industrie des semences.

34. Le 18 février, le Secrétaire général adjoint a participé, à Santa Fe de Bogotá (Colombie), à un séminaire sur la propriété intellectuelle dans le domaine des variétés végétales, des biotechnologies et des micro-organismes organisé par l'Institut colombien de l'agriculture (ICA) et le Ministère du commerce extérieur. Le Secrétaire général adjoint a fait un exposé sur les variétés essentiellement dérivées selon l'Acte de 1991 de la Convention.

35. Le 19 février, le Secrétaire général adjoint a participé, à Santa Fe de Bogotá, (Colombie) à une réunion du Comité d'experts sur la protection des obtentions végétales convoquée par le Conseil de l'Accord de Carthagène et consacrée à la question des variétés essentiellement dérivées.

36. Le 25 février, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a participé, à Gland (Suisse), à une table ronde sur l'information et la documentation en matière d'environnement dans la grande région de Genève qui avait été organisée par l'Union mondiale pour la nature (UICN).

37. Le 15 mars, le Secrétaire général adjoint a participé en qualité d'observateur, à Bruges (Belgique), à une réunion du Groupe de l'ASSINSEL chargé des droits de propriété intellectuelle.

38. Le 16 mars, M. Antti Hynninen, Ambassadeur et Représentant permanent de la Finlande à Genève, a déposé auprès du Secrétaire général l'instrument d'adhésion de la Finlande à l'Acte de 1978 de la Convention.

39. Le 19 mars, M. Jorge Amigo, Directeur général de la Direction générale du développement technique du Mexique, et MM. Juan A. Toledo et Manuel Márquez, Directeurs des divisions des brevets et des marques, respectivement, de ladite Direction, se sont rendus au Bureau de l'Union pour discuter de la protection des obtentions végétales à la lumière des dispositions pertinentes de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

40. Le 1er avril, le Secrétaire général a reçu la Note verbale en date du 29 mars par laquelle le Gouvernement de la Norvège demandait l'avis du Conseil sur la conformité de la loi norvégienne sur la protection des obtentions végétales avec les dispositions de l'Acte de 1978.

41. Le 20 avril, M. Ilko Eskenazi, membre du Parlement de la Bulgarie et président du comité qui avait été chargé de rédiger une nouvelle loi sur les brevets - ainsi qu'ancien Vice-premier ministre -, s'est rendu au Bureau de l'Union pour s'entretenir des perspectives en matière de protection des obtentions végétales et de la possibilité de légiférer dans ce domaine en 1993.

42. A l'occasion des réunions qui ont eu lieu à Genève dans la semaine du 19 au 23 avril, le Secrétaire général adjoint a eu des entretiens avec des représentants de l'Autriche, du Maroc, du Mexique et de la Roumanie.

43. Le 10 mai, le Secrétaire général a écrit au Ministère fédéral de l'agriculture et des forêts de l'Autriche pour l'informer de l'avis du Bureau de l'Union selon lequel les modifications introduites dans la loi sur la protection des obtentions végétales au cours de la procédure parlementaire ne rendaient pas nécessaire une nouvelle consultation du Conseil.

44. Le 12 mai, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Isaac Edwin Omolo-Okeru, Président du Tribunal de la propriété intellectuelle du Kenya.

45. Le 14 mai, le Secrétaire général a écrit à M. Valery L. Petrov, Président de l'Office ukrainien des brevets - office chargé de la partie administrative de la loi sur la protection des obtentions végétales -, pour l'informer de la procédure d'adhésion à la Convention.

46. Du 24 au 26 mai, le Secrétaire général adjoint a participé, à Nairobi (Kenya), au Congrès mondial de la Fédération internationale du commerce des semences (FIS).

47. En marge du congrès, le Secrétaire général adjoint a reçu de M. José Amauri Dimarzio, Vice-président de l'Association brésilienne du commerce des semences, la dernière version du projet de loi du Brésil sur la protection des obtentions végétales.

48. Le 26 mai, le Bureau de l'Union a reçu la visite de M. Nadirbek R. Yousoubekov, Président du Comité d'Etat pour la science et la technique de l'Ouzbékistan, et de M. Akil A. Azimov, Directeur de l'Office d'Etat des brevets de ce pays.

49. Les 27 et 28 mai, le Secrétaire général adjoint a participé, à Nairobi (Kenya), au Congrès mondial de l'Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL).

50. Le 3 juin, le Secrétaire général adjoint a rencontré M. Sergiou E. Tchertan, Ministre de l'économie de la République de Moldova, et M. Eugen M. Stachkov, Directeur général de l'Office d'Etat pour la protection de la propriété industrielle. Ceux-ci ont expliqué qu'un projet de loi sur la protection des obtentions végétales allait être soumis au Parlement dans un proche avenir.

51. Le 7 juin, le Secrétaire général adjoint a participé, à Paris (France), à la réunion annuelle de représentants des autorités désignées responsables de l'application des systèmes de l'OCDE pour le contrôle des semences.

52. Le 10 juin, le Secrétaire général a écrit à M. Z. Aumeisters, Directeur de l'Office des brevets de la Lettonie, à la suite de la nouvelle de l'adoption d'une loi sur la protection des obtentions végétales, pour l'informer de la procédure d'adhésion à l'UPOV.

53. Le 17 juin, un fonctionnaire du Bureau de l'Union et M. José Maria Elena Rosselló, Chef du Registre des variétés à l'Institut national des semences et plants de pépinière de l'Espagne, ont discuté avec les autorités marocaines du projet de loi du Maroc sur la protection des obtentions végétales.

54. Le 18 juin, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Valery L. Petrov, Président de l'Office ukrainien des brevets.

55. Le 30 juin, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Med Salah Bouzeriba, Directeur général de l'Institut algérien de normalisation et de propriété industrielle (INAPI), qui lui a fait part de l'ambition de cet institut d'introduire un système de protection des obtentions végétales conforme à la Convention et de son intention d'organiser un séminaire national sur cette protection.

56. Les 1er et 2 juillet, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a participé, à Hanovre (Allemagne), à une réunion portant sur les essais comparatifs de laitues de la Communauté économique européenne.

57. Lors de la septième réunion d'experts gouvernementaux sur la propriété industrielle, convoquée par le Conseil de l'Accord de Carthagène à Lima (Pérou) du 12 au 14 juillet, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté des observations et propositions du Bureau de l'Union relatives au projet de décision instituant un régime commun de protection des obtentions végétales.

58. Le 21 juillet, le Secrétaire général a écrit à M. Vitali Alexachov, Président de la Commission d'Etat pour l'examen des variétés de plantes agricoles de la Fédération de Russie, pour l'informer de la procédure d'adhésion à la Convention.

59. Le 27 juillet, le Secrétaire général adjoint a reçu une visite de courtoisie de M. Hidenori Murakami, qui se trouvait à Genève dans le cadre des négociations du GATT et venait d'apprendre sa nomination au poste de Directeur de la Division des semences et plants du Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche du Japon.

60. Le 13 août, M. Bjorn Blokhus, Conseiller, Chargé d'affaires par intérim à la Mission permanente de la Norvège à Genève, et M. Knut Langeland, Deuxième secrétaire, ont déposé auprès du Bureau de l'Union l'instrument d'adhésion de la Norvège à l'Acte de 1978 de la Convention.

61. Le 18 août, le Secrétaire général a écrit à M. Valery L. Petrov, Président de l'Office ukrainien des brevets, au sujet de la conformité de la loi ukrainienne sur la protection des obtentions végétales avec la Convention et de la procédure d'adhésion à la Convention.

62. Le 20 août, le Secrétaire général adjoint a rendu visite à M. Ernesto Tironi, Ambassadeur et Représentant permanent du Chili à Genève, avec lequel il s'est entretenu de l'intérêt du Chili envers une future adhésion à l'UPOV.

63. Le 6 septembre, le Bureau de l'Union a écrit à Mme Mioara Radulescu, Directeur général de l'Office d'Etat pour les inventions et les marques de la Roumanie, au sujet de la conformité de la loi roumaine avec la Convention UPOV.

64. Le 9 septembre, le Secrétaire général adjoint a rencontré à Lima (Pérou) MM. Octavio Chirinos et Victor Kong, Conseillers du Ministre de l'agriculture du Pérou, ainsi que les membres du Comité chargé d'établir le projet d'une loi révisée sur les semences, laquelle contiendra des dispositions relatives à la protection des obtentions végétales.

65. Le même jour et le 10 septembre, le Secrétaire général adjoint a pris la parole lors d'un séminaire organisé par l'Institut national pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle (INDECOPI) du Pérou, qui regroupe notamment l'Office des brevets et le Registre des marques; il a parlé de la protection des obtentions végétales dans le cadre de la Convention UPOV et des relations entre la conservation de la biodiversité et la protection des obtentions végétales. A la demande du Bureau international de l'OMPI, il a également décrit les principaux aspects de la protection des inventions biotechnologiques.

66. Le 15 septembre, le Secrétaire général a été reçu par M. Jiang Zemin (Président de la République populaire de Chine et Secrétaire général du Comité central du Parti communiste chinois) au Palais de l'Assemblée nationale du peuple, à Beijing (Chine). Le Secrétaire général adjoint et un fonctionnaire du Bureau de l'Union, ainsi que des fonctionnaires du Bureau international de l'OMPI, étaient présents.

67. Le 17 septembre, le Bureau de l'Union a reçu la visite de M. Arry A. Sigit, Chef de la Sous-direction des demandes de brevet et de la classification des brevets de l'Indonésie.

68. Le 20 septembre, le Secrétaire général a fait parvenir au Sous-comité de l'agriculture du Sénat pour la recherche agronomique, la conservation, les forêts et la législation générale des Etats-Unis d'Amérique une déclaration à l'appui du projet de loi portant modification de la loi sur la protection des obtentions végétales.

69. Le 20 septembre, le Bureau de l'Union a fait parvenir une documentation sur l'UPOV et la protection des obtentions végétales au Ministère de l'agriculture de l'Estonie ainsi qu'à l'Inspection estonienne des semences et des variétés.

70. Le 20 septembre, le Secrétaire général adjoint et un fonctionnaire du Bureau de l'Union ont présenté des exposés à de hauts fonctionnaires des Ministères de l'agriculture, du commerce et de l'industrie et du Département des biotechnologies du Gouvernement de l'Inde, à New Delhi, et ont répondu à des questions. La réunion a été présidée par M. C.R. Bhatia, Secrétaire du Département des biotechnologies. Le même jour, le Secrétaire général adjoint et un fonctionnaire du Bureau de l'Union ont présenté des exposés et répondu à des questions au Ministère de l'agriculture de l'Inde, au cours d'une réunion présidée par M. V.L. Chopra, Directeur général du Conseil indien de la recherche agronomique. Ils ont ensuite rencontré le Secrétaire à l'agriculture, M. M.S. Gill. Le Secrétaire général adjoint a également rencontré le Président de l'Association des semences de l'Inde, M. B.R. Barwale, et des membres de cette association.

71. Le 21 septembre, le Secrétaire général adjoint et un fonctionnaire du Bureau de l'Union se sont rendus au Bureau national des ressources phytogénétiques de l'Inde, à New Delhi, et ont rencontré son Directeur, M. R.S. Rana, et des fonctionnaires de ce bureau.

72. Le 22 septembre, le Secrétaire général adjoint et un fonctionnaire du Bureau de l'Union se sont rendus à Islamabad (Pakistan). Ils ont rencontré M. Mohammed Hanif Quazi, membre (Sciences phytotechniques) du Conseil pakistanais pour la recherche agronomique, M. Imtiaz Jusain, Consultant auprès de la Cellule de l'agro-industrie du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et des coopératives, et M. Sulman Farooqui, Secrétaire général de ce Ministère; celui-ci a préconisé que des mesures soient prises de manière urgente pour mettre le projet de loi sur la protection des obtentions végétales, établi par

des fonctionnaires de ce Ministère, en application et le rendre conforme à la Convention UPOV. Ils se sont ensuite rendus au Département fédéral de la certification des semences (M. Syed Irfan Ahmed, Directeur général) et au Département national de l'enregistrement des semences (M. Akhlaq Husain, Directeur).

73. Le 24 septembre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite d'un groupe de hauts fonctionnaires indiens en tournée en Europe dans le cadre d'un projet sur les semences financé par la Banque mondiale pour examiner les bases juridiques et réglementaires du secteur des semences, y compris la protection des obtentions végétales. Le groupe se composait de Mme Santha Sheela Nair, Joint Secretary (Semences), de M. Mangala Rai, Sous-directeur général (semences) du Conseil indien de la recherche agronomique, et de quatre directeurs d'agences d'Etat de certification des semences (MM. P.B. Dhar, G.C. Dash, Naga Subba Reddy Redyam et G. Prakash). La tournée avait été organisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Le groupe a passé une journée entière au Bureau de l'Union.

74. Le 27 septembre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Akil A. Azimov, Directeur de l'Office d'Etat des brevets de l'Ouzbékistan.

75. Le 27 septembre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Eugen M. Stachkov, Directeur général de l'Office d'Etat pour la protection de la propriété industrielle de la République de Moldova.

76. Le 29 septembre, le Bureau de l'Union a envoyé une documentation au Ministère de l'agriculture du Pakistan et fait des suggestions quant aux modifications à apporter à son projet de loi pour le rendre conforme à la Convention UPOV.

77. Le 30 septembre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Valery I. Koudachov, Chef de l'Office des brevets du Bélarus.

78. Le 30 septembre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Tolech E. Kaudyrov, Président de l'Office national des brevets du Kazakhstan.

79. Le 4 octobre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de Mme María Cristina Tosonotti, Troisième secrétaire à la Mission permanente de l'Argentine à Genève, qui l'a informé de la situation en ce qui concerne l'adhésion de l'Argentine à l'UPOV.

80. Les 8 et 21 octobre, le Secrétaire général a écrit à M. Valery I. Koudachov, Chef de l'Office des brevets du Bélarus, au sujet de la procédure d'adhésion à l'UPOV.

81. Le 8 octobre, le Secrétaire général a écrit à M. Tolech E. Kaudyrov, Président de l'Office national des brevets du Kazakhstan, au sujet de la procédure d'adhésion à l'UPOV.

82. Le 8 octobre, le Secrétaire général a écrit à M. Akil A. Azimov, Directeur de l'Office d'Etat des brevets de l'Ouzbékistan, au sujet de la procédure d'adhésion à l'UPOV.

83. Du 11 au 15 octobre, le Secrétaire général adjoint a suivi, à Genève, les réunions du Comité intergouvernemental pour la Convention sur la diversité biologique organisées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Le Groupe de travail II avait la propriété intellectuelle à son ordre du jour, mais n'a pas examiné ce point.

84. Le 12 octobre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de Mme Norah K. Olembo, Directeur de l'Office kényen de la propriété industrielle, qui l'a informé des progrès réalisés dans la rédaction du règlement d'application de la loi de 1972 sur les semences et les variétés végétales.

85. Le 21 octobre, le Secrétaire général adjoint a rendu visite à M. Valentin Dobrev, Ambassadeur et Représentant permanent de la Bulgarie à Genève, et a discuté avec lui des perspectives d'adhésion de la Bulgarie à l'UPOV compte tenu des dispositions de l'Acte de 1991 de la Convention.

86. Le 22 octobre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Koubanichbek M. Joumaliev, Chef du Comité d'Etat pour la science et les technologies nouvelles de la République kirghize, et de M. Roman Omorov, Chef du Département des brevets dudit Comité. Le 26 novembre, le Secrétaire général a écrit à M. Joumaliev au sujet de la procédure d'adhésion à l'UPOV.

87. Le 27 octobre, la délégation de la Pologne auprès du Comité administratif et juridique a eu des discussions avec des membres du Bureau de l'Union au sujet du projet de loi révisée de la Pologne sur l'industrie des semences.

88. Du 1er au 4 novembre, le Secrétaire général adjoint s'est rendu en Roumanie, où il a rencontré le Secrétaire d'Etat à l'agriculture, M. Dan Serbu, Mme Mioara Radulescu, Directeur général de l'Office d'Etat pour les inventions et les marques, de hauts fonctionnaires de cet Office et les directeurs de plusieurs institutions dépendant du Ministère de l'agriculture, notamment de la Commission d'étude et d'agrément des variétés.

89. Le 11 novembre, le Bureau de l'Union a fait parvenir à M. Roman Suchy, du Ministère de l'agriculture de la Slovaquie, un document sur l'intérêt que ce pays aurait à adhérer à l'Acte de 1991 de la Convention.

90. Le 17 novembre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Sid-Ali Branci, Secrétaire à la Mission permanente de l'Algérie à Genève, et lui a fourni des informations sur l'UPOV.

91. Les 23 et 24 novembre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Ilie Untila, membre de l'Académie des sciences de la République de Moldova et Directeur général de l'entreprise agricole Selectia, et de M. Eugeniu I. Revenco, Directeur général du Département scientifique du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation de ce pays. Leur visite avait pour objet de recueillir des informations sur l'UPOV et la procédure d'adhésion à celle-ci, et de remettre au Bureau de l'Union un projet de loi sur la protection des obtentions végétales.

92. Le 24 novembre, le Secrétaire général a écrit à M. Gao Lulin, Directeur général de l'Office des brevets de la Chine, au sujet de la politique générale en matière de protection des variétés.

93. Les 26 et 27 novembre, un membre du Bureau de l'Union a participé à Nice (France), sur invitation, à un colloque sur la protection des obtentions végétales et sur les marques en horticulture organisé dans le cadre des Rencontres méditerranéennes Horti-Azur et y a présenté un exposé.

94. Le 29 novembre, le Bureau de l'Union a reçu le projet de loi sur la protection des obtentions végétales du Bélarus.

95. Le 2 décembre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Bernard Le Buanec, Secrétaire général de l'ASSINSEL et de la FIS.

96. Le 10 décembre, le Secrétaire général a écrit au Ministre du commerce extérieur de la Colombie au sujet de la mise en application, au niveau national, de la décision No 345 du Conseil de l'Accord de Carthagène, instituant un régime commun [à la Bolivie, à la Colombie, à l'Equateur, au Pérou et au Venezuela] de protection des droits des obtenteurs de variétés végétales, et au sujet de l'adhésion de la Colombie à l'UPOV.

97. Le 17 décembre, le Secrétaire général adjoint a envoyé à M. Valery I. Koudachov, Chef de l'Office des brevets du Bélarus, des observations sur le projet de loi sur la protection des obtentions végétales.

98. Le 21 décembre, le Secrétaire général adjoint a envoyé des informations générales sur l'UPOV et la protection des obtentions végétales à M. Pedro O. Bolívar Cisneros, Directeur général de l'enregistrement de la propriété industrielle du Panama.

99. Le 21 décembre, un membre du Bureau de l'Union a rencontré à Moscou (Fédération de Russie) M. Vitali Alexachov, Président de la Commission d'Etat pour l'examen des variétés de plantes agricoles, et de hauts fonctionnaires de cette Commission.

100. Au cours de la période de référence, le Bureau de l'Union a prêté son concours aux autorités des Etats suivants pour la rédaction ou la modification de leur loi sur la protection des obtentions végétales ou pour les démarches en vue de l'adhésion à la Convention : Afrique du Sud, Australie, Autriche, Bélarus, Chili, Chine, Colombie, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Kazakhstan, Kenya, Maroc, Norvège, Ouzbekistan, Pakistan, Pérou, Pologne, République de Moldova, République kirghize, Roumanie, Slovaquie, Ukraine, Zimbabwe.

V. PUBLICATIONS

101. Le Bureau de l'Union a publié :

- i) l'Acte de 1991 de la Convention UPOV en italien;
- ii) une nouvelle édition (édition de 1993) de la brochure d'informations générales de l'UPOV en français, allemand, anglais et espagnol;
- iii) une nouvelle édition du dépliant sur l'UPOV et la protection des obtentions végétales en français, allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol et russe.
- iv) trois numéros du périodique de l'UPOV "Plant Variety Protection";
- v) la version espagnole de la première partie de la "Collection des textes et documents importants" de l'UPOV; un supplément de cette partie en français, allemand et anglais et un autre en quatre langues; un supplément trilingue de la deuxième partie (principes directeurs d'examen);
- vi) un supplément de la "Collection de lois et traités" de l'UPOV;
- vii) le compte rendu du Séminaire de l'UPOV sur la nature et la raison d'être de la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV, qui a eu lieu à Suweon (République de Corée) du 17 au 19 novembre 1992.

102. Le Conseil est invité à approuver le présent rapport.

[L'annexe suit]

C/28/2

ANNEXE

ETATS MEMBRES DE L'UNION (au 31 décembre 1993)

Etat	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Afrique du Sud	-	7 octobre 1977	6 novembre 1977
	-	7 octobre 1977	6 novembre 1977
	23 octobre 1978	21 juillet 1981	8 novembre 1981
	19 mars 1991	-	-
Allemagne	2 décembre 1961	11 juillet 1968	10 août 1968
	10 novembre 1972	23 juillet 1976	11 février 1977
	23 octobre 1978	12 mars 1986	12 avril 1986
	19 mars 1991	-	-
Australie	-	-	-
	-	-	-
	-	1er février 1989	1er mars 1989
	-	-	-
Belgique	2 décembre 1961	5 novembre 1976	5 décembre 1976
	10 novembre 1972	5 novembre 1976	11 février 1977
	23 octobre 1978	-	-
	19 mars 1991	-	-
Canada	-	-	-
	-	-	-
	31 octobre 1979 9 mars 1992	4 février 1991 -	4 mars 1991 -
Danemark	26 novembre 1962	6 septembre 1968	6 octobre 1968
	10 novembre 1972	8 février 1974	11 février 1977
	23 octobre 1978	8 octobre 1981	8 novembre 1981
	19 mars 1991	-	-
Espagne	-	18 avril 1980	18 mai 1980
	-	18 avril 1980	18 mai 1980
	-	-	-
	19 mars 1991	-	-

[suite]

- ¹ Première ligne : Convention internationale pour la protection des obtentions végétales du 2 décembre 1961 ("Acte de 1961").
Deuxième ligne : Acte additionnel du 10 novembre 1972.
Troisième ligne : Acte du 23 octobre 1978.
Quatrième ligne : Acte du 19 mars 1991.
- ² de ratification si l'Etat a signé l'Acte de 1961 ou l'Acte additionnel, selon le cas; de ratification, d'acceptation ou d'adhésion si l'Etat a signé l'Acte de 1978; d'adhésion s'il n'a pas signé le texte en cause.

ETATS MEMBRES DE L'UNION (au 31 décembre 1993)

Etat	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Etats-Unis d'Amérique	-	-	-
	-	-	-
	23 octobre 1978	12 novembre 1980	8 novembre 1981
	25 octobre 1991	-	-
Finlande	-	-	-
	-	-	-
	-	16 mars 1993	16 avril 1993
	-	-	-
France	2 décembre 1961	3 septembre 1971	3 octobre 1971
	10 novembre 1972	22 janvier 1975	11 février 1977
	23 octobre 1978	17 février 1983	17 mars 1983
	19 mars 1991	-	-
Hongrie	-	-	-
	-	-	-
	-	16 mars 1983	16 avril 1983
	-	-	-
Irlande	-	-	-
	27 septembre 1979	19 mai 1981	8 novembre 1981
	21 février 1992	-	-
Israël	-	12 novembre 1979	12 décembre 1979
	-	12 novembre 1979	12 décembre 1979
	-	12 avril 1984	12 mai 1984
	23 octobre 1991	-	-
Italie	2 décembre 1961	1er juin 1977	1er juillet 1977
	10 novembre 1972	1er juin 1977	1er juillet 1977
	23 octobre 1978	28 avril 1986	28 mai 1986
	19 mars 1991	-	-
Japon	-	-	-
	17 octobre 1979	3 août 1982	3 septembre 1982
	-	-	-
Mexique (non encore membre)	-	-	-
	25 juillet 1979	-	-
	-	-	-
Norvège	-	-	-
	-	-	-
	-	13 août 1993	13 septembre 1993
	-	-	-

[suite]

ETATS MEMBRES DE L'UNION (au 31 décembre 1993)

Etat	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Nouvelle-Zélande	-	-	-
	-	-	-
	25 juillet 1979	3 novembre 1980	8 novembre 1981
	19 décembre 1991	-	-
Pays-Bas	2 décembre 1961	8 août 1967	10 août 1968
	10 novembre 1972	12 janvier 1977	11 février 1977
	23 octobre 1978	2 août 1984	2 septembre 1984
	19 mars 1991	-	-
Pologne	-	-	-
	-	-	-
	-	11 octobre 1989	11 novembre 1989
	-	-	-
République tchèque	-	-	-
	-	-	-
	-	-	1er janvier 1993
	-	-	-
Royaume-Uni	26 novembre 1962	17 septembre 1965	10 août 1968
	10 novembre 1972	1er juillet 1980	31 juillet 1980
	23 octobre 1978	24 août 1983	24 septembre 1983
	19 mars 1991	-	-
Slovaquie	-	-	-
	-	-	-
	-	-	1er janvier 1993
	-	-	-
Suède	-	17 novembre 1971	17 décembre 1971
	11 janvier 1973	11 janvier 1973	11 février 1977
	6 décembre 1978	1er décembre 1982	1er janvier 1983
	17 décembre 1991	-	-
Suisse	30 novembre 1962	10 juin 1977	10 juillet 1977
	10 novembre 1972	10 juin 1977	10 juillet 1977
	23 octobre 1978	17 juin 1981	8 novembre 1981
	19 mars 1991	-	-

[Fin du document]